



Conseil général de Dizy

Conseil général du mardi 8 avril 2014

Salle du Conseil, 20h00

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 1/2014 : intention de réaliser une étude au projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy
4. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
5. Questions, vœux, remerciements et divers

Avis

Les dossiers, règlements, directives ou autres documents en rapport avec les préavis municipaux peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous. Il vous est également possible d'en obtenir des copies scannées par e-mail en faisant la demande à l'adresse suivante : commune.dizy@bluewin.ch



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 17 février 2014

Préavis no 1/2014 : Intention de réaliser une étude au projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter ce préavis municipal par lequel nous sollicitons votre avis sur le lancement d'une étude relative à une fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy.

HISTORIQUE

Depuis le début de la législature, les syndics des communes de La Chaux, Cossonay, Dizy, Gollion, Grancy, Senarclens et Vullierens se rencontrent très régulièrement, à raison de quelque 8 séances par année. Initiées par le Syndic de Cossonay, ces réunions ont pour buts de régler divers problèmes communs, de permettre des collaborations intercommunales et de définir une politique solidaire au sein des associations intercommunales. Dans ce contexte, l'éventualité d'une fusion de l'ensemble ou d'une partie des communes citées ci-dessus a été évoquée, puis discutée.

Sans prétendre que les situations sont identiques dans chacune de ces communes, plusieurs constats favorisent un rattachement. Notons en premier lieu la complexité grandissante des problèmes à résoudre et la difficulté de recruter des citoyennes et des citoyens prêts à consacrer une partie de leur temps aux affaires publiques, ceci particulièrement dans les communes les moins peuplées. Autre sujet sensible, les associations intercommunales toujours plus nombreuses qui complexifient le travail des Municipalités et dont le fonctionnement donne le sentiment aux membres des conseils législatifs de perdre le contrôle sur certaines tâches et responsabilités communales.

Forts de ces constatations, les syndics de La Chaux, de Cossonay et de Dizy ont décidé de réaliser une étude qui pourrait déboucher, suivant ses conclusions, sur une éventuelle fusion. Quant aux syndics des autres communes citées ci-dessus, ils ont tous décliné cette offre de collaboration.

A la fin de l'année, les trois Municipalités concernées se sont écrit pour confirmer à leurs partenaires, leur accord d'entamer un processus de fusion. Le 29 janvier

dernier, une première séance a eu lieu en présence de M. Laurent Curchod, responsable cantonal des fusions de communes. Les discussions et les diverses réflexions qui ont été menées lors de cette réunion nous amènent à demander à votre Conseil de se déterminer sur les intentions de la Municipalité.

LE PREAVIS D'INTENTION

C'est ainsi que dans le jargon des personnes impliquées dans une fusion, l'on désigne le présent préavis municipal. En le déposant devant votre Conseil, la Municipalité désire évoquer les interrogations qu'une fusion peut susciter et connaître votre avis sur la conduite de cette étude, qui seule apportera les réponses aux nombreuses questions qui se posent.

Le dépôt d'un préavis d'intention n'est pas exigé par la loi et n'a aucun effet juridique contraignant pour la Municipalité. Votre décision n'est donc pas sujette à référendum ; il ne s'agit que d'un vote consultatif ne modifiant en rien la situation juridique existante. Son acceptation ne préjugerait en rien de votre décision sur la convention de fusion qui constitue l'aboutissement du processus, avant une phase de ratification et la mise en œuvre concrète de la fusion. Par contre, son refus entraînerait immédiatement l'arrêt du processus, pour le moins en ce qui concerne notre Commune.

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Si le présent préavis est accepté, un important travail suivra. Des groupes de réflexions intercommunaux seront formés. Ces derniers seront notamment composés de membres des Exécutifs, des organes délibérants et des administrations communales. Leur mission consistera à traiter différentes implications pratiques telles que le nom, les armoiries, l'administration, les écoles, les églises, les conventions et contrats en cours, les règlements et les tarifs, les voiries, les finances et patrimoines, les routes, l'épuration, les activités culturelles et sociales, les archives, *et caetera*, cette énumération n'étant pas exhaustive.

Une fois cette phase terminée, un projet de convention de fusion sera rédigé ; le Conseil d'Etat en vérifiera la légalité. La lecture de ce document devra permettre à chacune et chacun de bien comprendre les enjeux de la fusion. Il devra être adopté par les Municipalités et par les Conseils généraux et communal, puis soumis à une votation populaire qui aura lieu simultanément dans les trois communes. En cas de réponses positives, notre fusion fera l'objet d'un décret du Conseil d'Etat qui doit être adopté par le Grand Conseil. Ce n'est qu'après toutes ces étapes que la fusion pourra prendre effet et être mise en œuvre.

CALENDRIER

En vertu des dispositions du décret du Grand Conseil sur l'incitation financière aux fusions de communes, il s'avère que la valeur de cette incitation sera diminuée d'environ un tiers au 1^{er} février 2015. Un calcul encore approximatif nous démontre qu'à la place d'une somme de quelque Fr. 900'000.--, c'est un montant d'environ Fr.

600'000.-- que la nouvelle commune recevrait de l'Etat de Vaud, si les votes populaires ont lieu après le 31 janvier 2015.

Les Municipalités ont d'ores et déjà décidé de tout mettre en œuvre pour achever le processus de fusion et consulter la population avant la date fatidique du 31 janvier 2015. C'est dire que toutes les personnes impliquées dans ce projet devront travailler efficacement et rapidement.

Puis des élections auront lieu, en principe au printemps 2016, soit en même temps que le renouvellement général de toutes les autorités des communes vaudoises. Précisons que lors de ces premières élections, un quota pour chaque localité sera garanti, tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal. En effet, la loi sur les fusions de communes prévoit le respect et la représentation de chaque localité.

La Nouvelle Municipalité pourra alors ouvrir un vaste chantier qui constituera un magnifique défi dont les objectifs principaux seront les suivants :

- Réorganiser les administrations
- Unifier les règlements et les taxes
- Revoir les contrats de tous les mandataires
- Préparer un budget et proposer un taux d'imposition
- Organiser les nouvelles archives
- Etudier des projets qui fédèrent les populations et rapprochent les villages

FINANCEMENT

Un fonds sera créé pour permettre le financement des dépenses courantes inhérentes aux activités du Comité de pilotage (COFIL) et des groupes de travail. Il sera également utilisé pour payer la production de documents et les honoraires de mandats externes, par exemple.

La Municipalité est persuadée que la fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy sera bénéfique. Le développement d'une nouvelle entité, forte de quelque 4'200 habitants (6000 habitants à l'horizon 2030) améliorera l'équilibre de nos relations avec l'Etat et nous confèrera une force plus grande au sein de notre district.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 1/2014, «Intention de réaliser une étude au projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy»
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. La Municipalité est invitée à participer à une étude de fusion entre les communes de La Chaux, Cossonay et Dizy.
2. Cette décision a valeur d'intention; le Conseil général aura à se prononcer ultérieurement sur le projet définitif de fusion.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. G. Gaille, Syndic

Procès-verbal du 8 avril 2014

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 1/2014 : intention de réaliser une étude au projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy
4. Propositions individuelles
5. Questions, vœux, remerciements et divers

Le Président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00 précises. Il nous dit être honoré et fier du nombre de personnes présentes ce soir. Il souhaite également la bienvenue à Mme Natacha Rossel qui représente la presse écrite.

Alexandre Graf revient sur le procès-verbal du dernier conseil, soit celui du 10 décembre 2013 et demande la modification de ce qui suit (fin du 4^{ème} paragraphe sous vœux, remerciements et divers) :

Thibaut Gavin demande ce qui se passerait au niveau des dézonages de terrain en cas de fusion, Dominique Desgranges lui répond que l'on dépendrait des nouvelles autorités et que l'on n'aurait plus aucun pouvoir à Dizy. Le Syndic ajoute que le durcissement de la loi sur l'aménagement du territoire devrait limiter les risques.

comme suit

Thibaut Gavin demande ce qui se passerait au niveau des dézonages de terrain en cas de fusion, le Syndic nous dit que cela ne changera rien. Dominique Desgranges intervient et lui répond que l'on dépendrait des nouvelles autorités et que l'on n'aurait plus aucun pouvoir à Dizy. Le Syndic ajoute que le durcissement de la loi sur l'aménagement du territoire devrait limiter les risques.

Jacques-André Rime nous informe que M. Michel Pittet, ancien président du Conseil, nous a quitté. Notre président en garde un souvenir bienveillant et touchant, car il a magnifiquement mené le Conseil, en faisant preuve d'un grand sens de l'arbitrage. Même s'il n'habitait plus le village, il s'intéressait toujours aux affaires de Dizy. Jacques-André Rime nous propose de lui rendre hommage par une minute de silence. Il ajoute encore qu'il mériterait d'être nommé bourgeois d'honneur à titre posthume, si cela est possible. La Municipalité va se renseigner.

Admission et assermentation

Alice Giclat et Michel Sighartner sont admis et assermentés.

Appel

32 membres sont présents, le quorum est atteint.

Modification de l'ordre du jour

Notre Président nous informe d'un ajout à l'ordre du jour sous point 3, soit l'élection d'un Vice-Président. Il nous lit la lettre de Marc Desgranges, actuel Vice-Président, dans laquelle ce dernier nous explique ne plus pouvoir assumer cette tâche pour des raisons professionnelles et privées. Notamment un horaire et une charge de travail incompatible avec les heures et la cadence du projet de fusion. Afin de ne pas prêter les intérêts de notre commune, il préfère laisser la place à un membre plus disponible.

Jacques-André Rime souligne le bon tandem qu'ils ont formés et fait référence aux présentations faites sur les droits des conseillers. Il déplore de ne pas avoir eu le temps de préparer des remerciements mais ce n'est que partie remise. Notre Président nous informe qu'il pense peut-être à démissionner, mais pas tout de suite.

Paul Morzier demande si Marc Desgranges a réfléchi à quelqu'un afin d'orienter notre choix. Ce dernier répond que non. Il ajoute encore que dans ces moments importants pour notre commune, il ne veut pas avoir à se reprocher de ne pas avoir pu participer aux séances du groupe de travail. Paul Morzier reprend la parole et nous propose Alain Jaquier par intérim et un renouvellement officiel au prochain conseil. Dominique Desgranges, Secrétaire Municipale, précise que le Vice-Président est aussi invité à participer aux séances des groupes de travail de fusion. Alain Jaquier refuse et propose Paul Morzier, mais ce dernier ne désire pas renouveler cette expérience. Alain Jaquier se décide alors d'accepter. Il est élu par acclamation et se réjouit de collaborer avec le Président.

Préavis no 1/2014 : intention de réaliser une étude au projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy

Jacques-André Rime nous relit le 2^{ème} paragraphe du chapitre 'préavis d'intention' afin qu'il soit bien entendu que ce vote est consultatif et notre décision non sujette à référendum. L'acceptation du préavis d'intention ne préjugerait en rien la décision de la convention de fusion, par contre son refus entraînerait l'arrêt du processus en ce qui concerne notre commune. Paul Morzier demande pourquoi l'acceptation du préavis d'intention serait sujet à référendum et pas le refus. Marie-Claude Devenoge, Municipale, lui répond que le texte est fourni par le Canton, que c'est le vocabulaire utilisé dans le cadre des fusions, même s'il paraît contradictoire. Dominique Desgranges, Secrétaire Municipale, ajoute que ce préavis est consultatif et non décisionnel et ne sera pas affiché au pilier. Jacques-André Rime précise encore que si nous refusons ce préavis, nous stoppons le processus pour cette législature et si nous acceptons, l'étude aura lieu puis le projet de convention devra être adopté par les Municipalités et les Conseils généraux et communal, puis soumis à une votation populaire. Gérard Gaille, Syndic, ajoute aussi que si nous refusons le préavis, les conditions ne seront plus les mêmes si nous désirons fusionner ultérieurement.

Nathalie Favre, rapporteur, nous lit le rapport de la Commission. La Commission a demandé des informations complémentaires à la Municipalité qui leur a appris que des groupes de réflexion intercommunaux se sont déjà rencontrés à deux reprises et que, pour l'instant, leur travail repose sur des valeurs d'inventaires. L'avancement des travaux d'étude sera transmis à la population via le bulletin tout ménage du Journal de Cossonay et via un site internet mis en place et géré par une secrétaire à Cossonay. La Commission déplore le peu d'information et l'urgence soudaine quant au projet de fusion, qui n'était pas à l'ordre du jour jusqu'à très récemment. Elle regrette le peu de temps mis à disposition pour cette étude, la population devant se prononcer dans moins d'une année. Les membres de la Commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Trois membres recommandent d'accepter le préavis, mais en ajoutant au point 1 l'amendement suivant « ... et informe la population en organisant au minimum deux séances ». Ils pensent que l'étude permettra à la commune d'avoir une vision réaliste et donnera des informations précises sur les conséquences d'une fusion, ils pensent aussi qu'une étude est nécessaire vu la tendance du canton à favoriser les fusions et l'importance de se faire entendre. En revanche, deux membres recommandent le refus du préavis. Ils craignent que l'étude ne soit pas menée de manière objective et entraîne la commune irrémédiablement en direction d'une fusion, les travaux d'étude ayant débuté avant que le vote n'ait eu lieu. Ils déplorent également le fait d'inciter les communes à fusionner rapidement pour économiser frs 300'000.00, ce qu'ils assimilent à du chantage.

Paul Morzier s'enquiert de ce qui a incité les syndics de Gollion, Grancy, Senarclens et Vuillerens à décliner cette étude. Le Syndic lui répond ces communes sont plus grandes et plus saines financièrement et préfèrent rester indépendantes pour l'instant.

Philippe Utzinger constate que la Chaux a une grande salle, une place villageoise, choses que nous n'avons pas et demande si nous aurions la possibilité de faire un projet avant la fusion afin d'avoir quelque chose pour nous. Christophe Buchs, Municipal, lui rappelle que le plafond d'endettement ne nous a pas permis de

réaliser certains projets. Toutefois il faut les remettre à l'ordre du jour avant la fusion. Dans l'étude, notre commune posera ses conditions et besoins. Tous les investissements des trois communes seront repris. François Devenoge demande donc si la fusion nous aiderait à avoir une grande salle, la Municipalité lui dit que financièrement ce serait bien sûr plus facile. Jacques-André Rime ajoute que les projets mis en route avant la fusion ne seront pas abandonnés. François Devenoge demande ce que la Municipalité nous conseille pour avoir une grande salle. Marie-Claude Devenoge, Municipale, répond que le plafond d'endettement est déterminant, qu'avec la fusion les moyens seraient différents, mais qu'il y a des choix à faire et que l'étude va nous donner des réponses. Il y a des priorités comme la STEP, d'où la pertinence de l'étude pour avoir des chiffres et faire les choix. Marc Desgranges pense qu'il ne faut pas focaliser notre décision sur le fait de faire une grande salle et voudrait savoir si nous aurions les moyens de la faire seuls. Le Syndic nous dit que la Préfète est persuadée que nous pouvons le faire, l'Etat pourrait nous autoriser à dépasser le plafond d'endettement et le bureau de la Municipalité pourrait être converti en appartement. Alexandre Graf s'inquiète que dans un premier temps l'on nous dise oui pour une grande salle, pour la refuser ensuite, une fois que nous n'aurons plus rien à dire. Véronique Brocard, Municipale, le rassure, elle pense qu'il serait aberrant de démarrer une fusion de communes sur base de mensonges. Les engagements tenus seront respectés mais il va y avoir de lourds investissements pour les séparatifs et la STEP, qui sont prioritaires à une grande salle.

Jacques-André Rime nous rappelle qu'un quota d'élus sera respecté mais seulement pour la première législature. Christophe Buchs lui répond qu'après, personne ne sera empêché de se présenter mais il faudra être élu.

François Devenoge demande pourquoi cette grande précipitation et qui a décidé des délais. La Municipalité nous explique que c'est une incitation du Canton et que le montant de la subvention sera diminuée de frs 900'000.00 à frs 600'000.00 si les votes ont lieu après le 31 janvier 2015. Le Canton estime ce délai raisonnable.

Jacques-André Rime nous pousse à la réflexion, si nous ne fusionnons pas, comment allons-nous gérer la STEP et nos autres soucis, et à quel prix ? qui seront les prochains municipaux, aurons-nous suffisamment de candidats ? pourrons-nous faire face tout seul ? La raison voudrait qu'on accepte cette étude, mais notre cœur voudrait rester autonome. Gérard Gaille ajoute que le travail de syndic se professionnalise, les séances pour la fusion par exemple, ont lieu en journée, ce qui demande une grande disponibilité. Paul Morzier demande s'il ne serait pas plus facile de faire une fusion de petites communes plutôt que de le faire avec une grande. Il souligne aussi que la Convention doit nous permettre de garder notre identité. Jacques-André Rime pense c'est une erreur de croire qu'on se fera manger par Cossonay. Ce serait une commune administrative, les localités resteraient. Par contre si une décision est prise au niveau communal, elle sera appliquée dans toute la nouvelle entité. Marie-Claude Devenoge rappelle toutefois que l'origine tomberait et que l'on ne sait pas quel serait le nom de la nouvelle commune. En revenant à l'identité, le Syndic nous donne l'exemple de la Cantonale des Jeunesses : pour tout le monde la fête s'est déroulée à Colombier bien que ce soit maintenant la commune d'Echichens.

Nathalie Favre recentre le débat en précisant qu'on vote un préavis d'étude et non la fusion. Jacques-André Rime rappelle que si on refuse l'étude, on refuse la fusion. John Haldemann demande si le coût de l'étude est chiffré, notre Président lui répond que le coût estimé est de frs 5'000.00 par commune, peut-être moins.

Manuel Favre rappelle qu'une interpellation au sujet d'une éventuelle fusion avait été faite, sans intérêt. Il remarque que 4 ou 5 ans après nous sommes pressés de fusionner. Le Syndic nous explique que l'Etat pousse pour que les communes fusionnent. L'Etat certes ne nous oblige pas à le faire mais incite fortement, plus on attend, moins nous aurons le choix de le faire comme nous le souhaitons. Paul Morzier demande s'il serait possible de fusionner avec d'autres communes, Gollion, Senarclens par exemple, Marie-Claude

Devenoge lui répond qu'il faut être limitrophe et le Syndic précise qu'une fusion à trois est déjà compliquée, mais il pense que d'autres communes les rejoindront plus tard, sans toutefois pouvoir imposer leurs conditions. Christophe Buchs, précise encore qu'on ne peut pas approcher des communes sans autre, c'est tout un processus à mettre en place. Yves Perret-Gentil remarque encore que nous peinons financièrement depuis deux ans et qu'on change abruptement d'avis, avant nous ne parlions pas de fusion. Marie-Claude Devenoge nous dit qu'il faut prendre en compte différents paramètres, nos finances sont préoccupantes sur certains points, mais il y a aussi les services mis à disposition par une plus grande commune et le professionnalisme des autorités face à une population toujours plus procédurière. Selon elle, faire cette étude est indispensable pour répondre à toutes nos questions.

Concernant l'amendement demandé par la Commission, la Municipalité nous informe que les informations seront communiquées par le site internet et le Journal de Cossonay dans ses éditions tout ménage. La Commission en est consciente mais veut, en plus, au minimum deux séances. Il est précisé qu'il s'agira d'assemblées communales, soit ouvertes à toute la population et non restreinte aux membres du Conseil.

Notre Président clos le débat en ajoutant que nous allons voter à bulletins secrets et le Conseil décide :

D'amender le préavis comme suit :

amendement:

d'ajouter au point 1 : la Municipalité informe la population en organisant au minimum deux assemblées communales

(31 oui / 2 non / 0 sans avis)

Et :

1. La Municipalité est invitée à participer à une étude de fusion entre les communes de La Chaux, Cossonay et Dizy
(20 oui / 11 non / 2 blancs)
2. Cette décision a valeur d'intention ; le Conseil général aura à se prononcer ultérieurement sur le projet définitif de fusion
(26 oui / 4 non / 2 blancs)

A noter qu'une personne a dû quitter la salle durant le vote pour raison médicale, d'où la voix manquante au dernier vote, et que notre Président s'est aussi exprimé, d'où les 33 voix comptabilisées.

Manuel Favre demande encore, en regard du point 2, ce qui se passerait si le Conseil rejetait la deuxième votation, la Municipalité lui répond qu'elle va se renseigner auprès du préfet. Le Syndic ajoute également que si Cossonay refuse, on peut continuer le processus avec La Chaux. Jacques-André Rime pense que le vote n'est pas joué d'avance à Cossonay car ces derniers n'ont pas forcément d'avantages à accepter leurs deux voisins.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Alexandre Graf s'inquiète de l'agrandissement du centre TCS de Cossonay et de l'augmentation du trafic qui en résultera au village. La Municipalité avait dit lors d'un précédent conseil qu'elle suivrait le projet. Christophe Buchs lui répond qu'on ne sait pas grand-chose, les routes sont cantonales, par conséquent, on ne peut pas en restreindre l'utilisation. Le TCS avait dit vouloir aviser ses moniteurs mais ne peut pas garantir que le trafic n'augmentera pas. On se rapprochera du nouveau directeur pour avoir la tendance. Patricia Kirchhofer rappelle qu'on est officiellement à 30 km/h dans le village et François-Philippe que la Rue du Village n'est pas une route cantonale. Christophe Buchs précise que l'entretien est à nos frais mais qu'elle n'est pas privée pour autant. François-Philippe demande qu'on avise clairement le TCS de ne pas passer dans le village.

Alain Jaquier demande qu'une séance puisse être mise sur pied avec Messieurs Curchod et Busset au sujet de la fusion. Le Syndic nous dit que M. Curchod viendra volontiers mais que M. Busset n'a rien à voir dans les processus de fusion. Paul Morzier aimerait que l'on invite un ancien syndic d'une commune qui a fusionné pour avoir son vécu. Véronique Brocard va contacter M. Cherbuin, ancien syndic d'Echichens pour qu'il partage son expérience.

Christine Reymond nous avise que les nouveaux règlements du Conseil sont revenus du Canton et doivent être ajustés selon les remarques émises par les juristes.

Jacques-André Rime conclut en se demandant ce que cette étude nous réserve, peut-être une grande salle..... Il remercie encore Marc Desgranges et félicite Alain Jaquier, avant de clore l'assemblée à 21h45.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 19 mai 2014.

Le président

La secrétaire



**Conseil général de
Dizy**

Conseil général du mardi 17 juin 2014

Salle du Conseil, 20h00

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election du Président
4. Election du Vice-Président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Préavis no 2/2014 : rapport de gestion et comptes 2013
8. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
9. Questions, vœux, remerciements et divers



Au Conseil Général

Municipalité de Dizy

Dizy, le 28 avril 2014

Préavis no 2/2014 : Rapport de gestion et comptes 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande l'approbation du rapport de gestion et l'acceptation des comptes de la commune pour l'année 2013 par le Conseil Général.

II. Explications

Les comptes 2013 présentent un excédent de charges de Frs. 82'923.01. Un montant de 44'040.05 a été versé sur le "fonds de réserve" pour équilibrer le compte de fonctionnement du Service des eaux ainsi que des ordures. Nous avons dû acquitter un montant supplémentaire de CHF 33'442.- pour la péréquation (décompte final 2012) ainsi qu'un montant de CHF 22'228.- pour la facture sociale. Un montant de CHF 60'000.- a été prélevé sur le fonds de réserve afin de compenser les dépenses supplémentaires. Nous avons effectué des amortissements par les fonds de réserve par CHF 485'321.35 (parking-appartement-réseau adduction eau). Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a effectué son contrôle en date du 11 avril 2014.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 2/2014, « Rapport de gestion et comptes 2013 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'année 2013.
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. G. Gaille, syndic

Annexes : - Comptes 2013 - rapport de gestion 2013



Municipalité de DIZY

**Rapport
de gestion
2013**

1. Autorités municipales

1.1. Election municipale

Suite à la démission de M. C. Christophi, une élection complémentaire a eu lieu le 24 novembre 2013. Mme D. Perret-Gentil a été élue. Elle est entrée en fonction le 25 novembre 2013. Mme D. Perret-Gentil a repris les dicastères suivants : cimetières, parcs et loisirs ; police ; pompiers ; protection civile. Mme V. Brocard a repris le dicastère des écoles.

2. Administration générale

2.1. Service technique de Cossonay - STC

Suite à un dépôt de dossier de construction dont M. L. Zali était l'architecte, la Municipalité s'est vu obligée de s'adresser à d'autres architectes pour pouvoir effectuer le contrôle. Ayant aussi d'autres dossiers en cours, elle a signé le 15 avril 2013, une convention avec la commune de Cossonay afin de pouvoir s'adresser à son service technique.

2.2. Commission municipale de naturalisation

Suite au dépôt d'un dossier de demande de naturalisation ordinaire, la Municipalité a nommé une commission municipale de naturalisation composée de 5 membres du Conseil, d'un représentant de la Municipalité et d'une secrétaire. Elle sera en activité jusqu'à la fin de la législature, soit au 30 juin 2016.

2.3. Imprimante

En mai 2013, les principaux consommables de l'imprimante (unité de fusion, laser,...) achetée en 2007 arrivaient en fin de vie. A la vue du prix de ces consommables, la Municipalité a pris la décision de changer d'imprimante. La nouvelle imprimante permettant des impressions automatiques recto-verso, entraîne une nette diminution de la consommation de papier.

2.4. Projet de fusion

Lors de la réunion des Syndics de la région de Cossonay, le 26 juin 2013, l'idée de fusion des communes de la région est abordée. Les communes concernées sont Cossonay, La Chaux, Gollion, Dizy, Senarclens, Vuillerens et Grancy. Une décision municipale est demandée pour le 4 septembre 2013. Seules les communes de Cossonay, La Chaux et Dizy acceptent de participer à l'élaboration d'un groupe de travail sur la fusion. Le 19 novembre 2013, une réunion des trois municipalités incrimées est organisée à La Chaux avec M. L. Curchod, « Monsieur Fusion » du service des communes et du logement du Canton.

3. Finances

3.1. Détail des dépenses supplémentaires

Le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2011 – 2016 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2013 pour un total de Frs. 70'603.70 :

- Imprimante : frs. 743.00
- Citerne chlorure ferrique : frs. 13'667.40

- Drainage place de jeux frs. 5'810.45
- Barrières place de jeux frs. 5'205.60 - payé frs. 3'555.00
- Heures supplémentaires Secrétaire : frs. 4'139.45
- Achat parcelle 113 : frs. 2'800.00 + frais notaire frs. 1'470.00
- Jardinières - ralentisseurs : frs. 9'460.15
- Bus communal : frs. 16'659.00
- Duvoisin-Groux : frs 1'398.60
- Interventions Liaudet Pial pour curage canalisations : frs. 4'343.75
- Remplacement pompe d'alimentation de la Step : frs. 6'556.90

3.2. Comptes 2013

La fiduciaire Fiprom a été mandatée pour la révision des comptes 2013. Elle a effectué le contrôle le 11 avril 2014. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes au règlement sur la comptabilité des communes. Les comptes 2013 présentent un excédent de charges de frs. 82'923.01, après amortissements.

3.3. Participations Valorsa

1.	<i>Le nom et la forme juridique de l'organisation</i>	VALORSA SA, société anonyme
2.	<i>Les activités et les tâches publiques à effectuer</i>	Selon la loi vaudoise sur la gestion des déchets, le périmètre Ouest, en l'occurrence la société, Valorsa SA est la structure à laquelle les tâches communales (article 14) ont été déléguées (art. 15). Selon ses statuts, Valorsa SA fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets. Elle encourage et favorise la collecte séparée des déchets recyclables.
3.	<i>L'ensemble du capital de l'organisation et la part de la collectivité</i>	Capital social de 6,8 millions entièrement libéré. Les 101 actionnaires sont des communes vaudoises. Part de la collectivité : 0.13 %
4.	<i>La valeur d'acquisition et la valeur comptable de la participation</i>	Valeur d'acquisition : frs. 8'800.00 Valeur comptable : frs. 1.00.00 - complètement amortie.
5.	<i>Les principales autres parties intéressées</i>	Les 100 autres communes actionnaires
6.	<i>Les participations propres de l'organisation</i>	Valorsa SA détient 3,23 % de son propre capital actions. Valorsa SA est actionnaire à 44,13% de l'usine d'incinération TRIDEL SA.
7a.	<i>Les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et</i>	Ordures ménagères 2013 : frs. 10'614.15 Encombrants 2013 : frs. 4'235.35

	<i>organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	Déchets carnés 2013 : frs. 737.75
7b.	<i>Taxe au sac, les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	Rétrocession taxes au sac : frs. 8'119.07 Rétrocession extraordinaire : frs. 3'475.98
8.	<i>Les déclarations sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation</i>	Valorsa SA n'a aucun engagement, ni obligation.
9.	<i>Le bilan et le compte de résultats consolidés des derniers comptes annuels de l'organisation</i>	Bilan actif 2012 : frs. 12'391'271.46 Bilan passif 2012 : frs. 12'391'271.46

4. Routes

4.1. Bus communal

Le 28 février 2013, lors d'une réunion des Syndics de la région de Cossonay, M. J. Niquille, responsable de projets au Service de la Mobilité, et M. O. Cherbuin, directeur de l'ARCAM, étaient invités afin de discuter des transports régionaux. M. Niquille signale qu'en règle générale, une ligne doit être utilisée par 32 personnes par jour pour être financée par le Canton et la Confédération. Dans le cas du bus communal, seules 24 personnes l'utilisent quotidiennement. Sur recommandation de M. Niquille, il est décidé de créer un groupe de travail en collaboration avec l'ARCAM, qui établira une synthèse des besoins de la région.

Le 7 août 2013, MBC et CarPostal ont écrit au Service de la Mobilité et à l'Office fédéral des transports afin de protester contre « des offres susceptibles de concurrencer leurs services » comme la ligne de bus communale et demandant le respect de la législation à savoir que les communes demandent une concession officielle. Au nom des communes de Chevilly, Dizy, Gollion et Cossonay, cette dernière leur a répondu que cette ligne s'est créée suite à la suppression de Publicar en 2011 et qu'elle ne peut être intégrée dans les offres de Trafic régional avant d'avoir fait ses preuves.

Le 30 octobre 2013, l'Office fédéral des transports envoie un courrier recommandé aux communes concernées afin de leur rappeler l'obligation de demander une concession fédérale. Cette dernière a été demandée par les communes le 2 décembre 2013.

Le dernier relevé d'utilisation fait état d'environ 40 voyageurs par jour.

4.2. Eclairage communal

A partir du 1^{er} juillet 2013, la Municipalité a signé un contrat avec la société Duvoisin-Groux afin d'entretenir et de réparer les candélabres.

4.3. Ralentisseurs

Lors de l'entretien des routes, les employés communaux ont signalés à la Municipalité que les certains pneus s'affaissaient et que la terre de ceux qui étaient remplis, pourrissait. Le 24 juin 2013, la Municipalité a décidé de les remplacer par des bacs à fleurs commandés à la société Floramat et mis en place par les employés communaux fin août.

5. Terrains

5.1. Achat de la parcelle 113

Le 6 décembre 2012, M. A. Viret a contacté la Municipalité afin de lui proposer l'achat d'une de ses parcelles contiguë à des parcelles communales située à « En Priora ». Après contrôle par le garde-forestier, M. H. Kleiner, et Mme M.-C. Devenoge, la Municipalité a décidé de lui faire une offre à frs. 2'800.00 plus frais de notaire. En vertu de l'autorisation du Conseil général du 4 octobre 2011 autorisant la Municipalité à statuer sur les acquisitions immobilières à hauteur de frs. 80'000.00 par an, l'acte de vente a été signé le 2 septembre 2013 chez Me Vial d'Aumeries à Cossonay.

5.2. Terrains communaux

Les deux agriculteurs n'ayant pas signé leur bail en décembre 2012, l'ont signé en janvier et février 2013.

5.3. Règlement du pâturage communal

Les deux agriculteurs n'ayant pas signé le règlement du pâturage communal en décembre 2012, l'ont signé en janvier et février 2013.

5.4. Renaturation du Valangon

En 2011, une étude préliminaire a été effectuée par le Canton sur la renaturation du Valangon. Ce projet découle de la volonté du Canton à favoriser la renaturation des cours d'eau sur son territoire. Il a été accepté par la convention programme entre la Confédération et le Canton de Vaud. La commune ainsi que celle de La Sarraz sont concernées par ce projet. En mars 2012, la Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pris contact avec les communes et prévoit que les clés de répartition financière pour la réalisation du projet soient : 60% de subventions cantonales, 35% de subventions fédérales et 5% de participation communale. En avril 2012, les Municipalités de La Sarraz et de Dizy ont écrit au Canton afin d'obtenir des précisions organisationnelles et financières (prix d'achat des terrains inclus ou non, qui entreprend les démarches,...). Le 19 septembre 2013, une séance s'est tenue pour proposer à la SVPR (Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières) qu'elle devienne maître d'œuvre. En octobre 2013, la DGE a envoyé un projet de convention de partenariat aux communes de La Sarraz et Dizy, ne traitant que de la partie amont du Valangon. Dans la convention, la SVPR prendrait en charge la participation communale de 5%. Des questions relatives au financement et à l'organisation avant et après la renaturation étant toujours en suspend, les communes ont demandé l'organisation d'une nouvelle séance avant de donner leur accord à la convention. La DGE nous a informées qu'elle aurait une séance avec la SVPR le 13 décembre 2013, sans les communes, et nous feraient suivre un courrier de réponses à nos questions.

6. Bâtiments

6.1. Réfection de la toiture du chalet

Au cours des années précédentes, des infiltrations d'eau ont été constatées à l'étage du chalet. La Municipalité a décidé de faire faire un bilan de l'état de la toiture par l'entreprise Schaleppi avec laquelle la commune a un contrat d'entretien des toitures des bâtiments communaux. Il est apparu que la toiture ne comporte pas de sous-couverture ce qui a pour effet, que lorsque la neige est soufflée, elle passe sous les tuiles et atteint l'intérieur. Ce phénomène a contribué à endommager sérieusement la charpente. La Municipalité a donc demandé des devis pour la réfection de la toiture. Sur la base d'un premier devis, un préavis municipal a été présenté au Conseil général du 29 octobre 2013 qui a été accepté.

6.2. Rénovation de la chapelle catholique de La Sarraz

En 2011, les communes avaient été contactées pour la rénovation de la chapelle catholique de La Sarraz et un groupe de travail avait été mis sur pied. Le 25 juin 2013, une séance de présentation des résultats du groupe de travail a été faite. Il s'est avéré qu'en fait, les travaux de rénovation et d'entretien concernent la chapelle catholique de La Sarraz, la cure catholique de Cossonay et l'église catholique de Cossonay. Le total des coûts est estimé à frs. 1'727'000.00 et le fonds de réserve de la paroisse s'élève à frs 187'250.00. Ce montant sera réparti sur 24 communes proportionnellement à leur nombre d'habitants ce qui ferait environ un investissement de frs. 5.00 par habitant sur 15 ans pour Dizy. Vu l'état de la chapelle, la Municipalité doute que les travaux de restauration soient estimés correctement. De plus, elle considère que tout propriétaire de bâtiment doit prévoir chaque année de mettre un montant en provision afin d'assurer un entretien régulier de son bâtiment ce qui n'a pas été le cas. La quasi-totalité des communes concernées refusent la proposition du groupe de travail. Suite à la séance du 6 novembre 2013, organisée par Mme la Préfète, une proposition est faite aux communes d'effectuer les travaux urgents concernant la chapelle de La Sarraz à hauteur de frs. 140'000.00. Les communes doivent donner leur position pour le 31 décembre 2013. La Municipalité de Dizy décide de refuser le financement étant donné qu'aucune étude n'a été faite sur la pertinence du maintien de ce lieu de culte, qu'elle doute que la somme demandée suffira aux frais de rénovation urgents et qu'elle considère qu'en entretenant l'église catholique de Cossonay elle répondra à ses obligations légales.

6.3. Hangars agricoles non conformes

En mai 2011, une lettre de rappel avait été envoyée aux propriétaires concernés pour leur demander les mesures prises pour la mise en conformité de leur hangar, lettre qui était resté sans réponse de leur part. En août 2013, le plaignant a repris contact avec la Municipalité. La Municipalité a fait fermer les activités mécaniques dans les hangars agricoles. De plus, après visite des hangars avec leurs propriétaires, elle a demandé pour ceux qui n'étaient pas conformes, de déposer un dossier de mise en conformité ou de changement d'affectation.

7. Ecoles

7.1. ASICoPe

Suite à des problèmes récurrents sur la ligne de transports scolaires Dizy - Cossonay, une séance a été organisée par M. le Préfet P. Dessauges le 25 janvier 2013 entre la Municipalité et la commission des transports de l'ASICoPe. Durant cette séance, la Municipalité a signalé le fait qu'elle n'était pas tenue au courant des différents problèmes et des échanges de courrier entre les parents et l'ASICoPe. A l'issue de la séance, M. le Préfet décide de convoquer une séance avec les différents intervenants, à savoir l'ASICoPe, les parents d'élèves, le transporteur et les représentants de la Municipalité. Cette séance s'est déroulée le 12 mars 2013. Suite à cette séance, une charte des transports a été rédigée et signée entre les élèves, leurs parents et la conductrice de bus en avril 2013. Certaines familles ne l'ont pas signée.

Le 11 mars 2013, une grève des enseignants a eu lieu ce qui a engendré des frais pour l'ASICoPe au niveau des transports et de la restauration du midi. Une interpellation a été faite à Mme A.-C. Lyon concernant un éventuel remboursement des frais. Le Conseil d'Etat a refusé la demande le 6 novembre 2013.

Suite à différents problèmes de gestion à l'ASICoPe, lors de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 24 septembre 2013, il a été décidé de créer une commission « Gouvernance » dont Mme V. Brocard fait partie. Suite à la réorganisation scolaire (voir chapitre suivant), la commission a été suspendue.

7.2. Réorganisation scolaire

Suite à des problèmes d'organisation (notamment de transport et nombres d'élèves) de l'ASISEVV (Association Scolaire de La Sarraz Environs et Veyron-Venoge), les associations voisines ont été contactées par la Direction Générale de l'Ecole Obligatoire (DGEO). Un groupe de travail sous la direction de l'ARCAM a été créé avec des représentants de l'ASISEVV, de l'ASIABE (Association Scolaire Apples-Bière et Environs) et de l'ASICoPe début novembre 2013. Le 12 décembre 2013, une séance a été convoquée par l'ARCAM et la Direction Générale de l'Ecole Obligatoire (DGEO) afin de présenter les différentes solutions proposées pour résoudre le problème de répartitions des villes et villages dans les différentes associations. Les Municipalités concernées par les trois associations doivent se prononcer début 2014.

8. Eau

8.1. Plan Directeur de Distribution des Eaux – PDDE

En mars 2013, le groupement de suivi a proposé aux municipalités afin d'accélérer les procédures décisionnelles, notamment les adjudications, de déléguer les compétences décisionnaires à leur municipal dans le cadre de Vy de Mauraz. Le 11 mars 2013, en vertu de l'article 66 de la loi sur les communes, la Municipalité a autorisé Mme M.-C. Devenoge à prendre toutes les décisions en relation avec les buts et objectifs du groupement de Vy de Mauraz lors des séances de chantier et des séances du groupe de suivi.

En avril, une lettre a été adressée à tous les propriétaires afin de les rendre attentifs à l'augmentation de pression lors de la mise en service du nouveau réseau. Un délai jusqu'en mars 2014 a été donné pour l'installation d'un réducteur de pression.

En août, les travaux du réservoir étaient terminés et une mise en eau a été faite afin d'effectuer des contrôles d'étanchéité. L'observation a montré peu d'infiltrations. Le 18 septembre 2013, l'acte notarié pour l'achat du terrain du réservoir a été signé par toutes les communes du groupement. L'état de situation au 31 décembre 2013 montre que le planning est tenu et que la fin des travaux est toujours prévue pour fin 2014.

8.2. Inondations chez M. M. Sighartner

Début août 2013, une inondation a eu lieu chez M. M. Sighartner. Après examen, il est apparu deux problèmes majeurs, à savoir deux regards au Chemin Derrière-la-Ville n'avait pas de sacs dépotoirs et la canalisation entre les parcelles de M. Sighartner et M. Bory est en fait un tuyau de drainage qui présente un affaissement et une contre-pente. L'entreprise Liaudet a fait un curage des canalisations. L'entreprise Camandona a aussitôt été contactée pour la mise en place des sacs dépotoirs, ce qui a été fait début septembre avec un nouveau curage. Le bureau Herter et Wiessmann a été contacté pour l'étude du changement du tuyau de drainage.

9. Forêts

9.1. Marque et mise de bois

La marque de bois a eu lieu le 2 novembre 2013 en présence de M. Crottaz. La mise de bois s'est déroulée le 16 novembre 2013.

10. Police, Pompiers et Protection civile

10.1. Protection civile

La convention sur la nouvelle organisation de la protection civile a pris effet au 1^{er} janvier 2013. Le bureau de la protection civile de Cossonay a été fermé en début d'année 2013.

11. Cimetière, parcs et loisirs

11.1. Place de jeux

En fonction des désirs de la commission consultative, plusieurs offres ont été demandées. La Municipalité a accepté l'offre de Hernandez Paysages le 4 février 2013 après consultation du registre du commerce. Le 26 février 2013, la société a commencé les travaux. La Municipalité a dans sa séance du 11 mars 2013, décidé d'ajouter une barrière pour introduire une délimitation visuelle de la place de jeux. Un nouveau devis a été demandé à Hernandez Paysages qui a été accepté le 29 avril 2013 pour la pose d'une barrière en bois. Début mai, suite aux fortes pluies, M. Hernandez nous signale que la place de jeux a un gros problème de drainage. La Municipalité avec M. Moinat de la Sotrag a été constater sur place et décide d'installer un drainage. M. Moinat fournit les cailloux pour le drainage et le puits perdu et une offre est demandée à M. Hernandez. Cette dernière est acceptée le 27 mai 2013. Le 14 août 2013, la société Bimbo, fournisseur des jeux, a pris contact avec le secrétariat pour signaler que les jeux ne lui avaient pas été payés et que la société Hernandez Paysages serait en faillite. Après contrôle du registre du commerce, l'entreprise individuelle était en effet mise en faillite au 19 mars 2013. La Municipalité a pris contact avec Hernandez Paysages, qui nous a informés qu'en

effet, il était en faillite mais qu'il continuait les travaux sur notre place de jeux. Il nous a envoyé un planning des travaux. Orion protection juridique a été contacté et tout en nous signalant qu'elle ne s'occupait pas des faillites, nous a conseillé de nous adresser à l'office des poursuites et faillites qui a enregistré la faillite. L'office nous a répondu que la faillite avait été ouverte et aussitôt clôturée, M. Hernandez n'ayant aucun avoir, aucun de ses créanciers n'a été payé. M. Hernandez a continué les travaux jusqu'au 5 novembre 2013 et nous a envoyé un dernier planning nous informant qu'il lui restait 4 jours de travail dépendant des conditions météo. Depuis décembre, M. Hernandez ne répond plus au téléphone et la Municipalité a beaucoup de mal à prendre contact avec lui.

11.2. Cimetière

En septembre 2013, les jalons et les barrières de protection ont été posés.

12. Tourisme

12.1. Réorganisation du tourisme du District de Morges

Dans sa séance du 7 janvier 2013, la Municipalité a décidé de refuser le projet de réorganisation du tourisme dans son état actuel qui ne tient pas assez compte des villages comme Dizy, sans transports publics, sans hébergement, sans commerces ni tourisme. Etant donné les nombreuses réactions négatives des communes, en mars 2013, l'ARCAM décide de revoir le projet. Le 6 mai 2013, un nouveau projet est soumis à la Municipalité qui, dans sa séance du 27 mai 2013, l'accepte le projet mais émet une remarque concernant l'OT local de St-Prex en estimant qu'il est trop près de Morges et pense qu'en créer un dans la région du Pied du Jura serait plus judicieux. Le 26 août 2013, l'ARCAM nous informe que le nouveau projet est accepté par l'ensemble des Municipalités. Il est soumis au Conseil général du 10 décembre 2013 qui l'accepte.

12.2. Centre aquatique de Morges

Le 21 mars 2013, l'ARCAM a organisé une séance de présentation du projet de centre aquatique de Morges pour lequel un crédit d'étude est demandé aux communes. La Municipalité décide de présenter au Conseil général du 18 juin 2013 un préavis favorable. Le Conseil a refusé le préavis à la majorité.

13. Epuration

13.1. Step

Afin de gérer au mieux la Step, la Municipalité a décidé de conclure un contrat d'assistance technique à son exploitation avec la société CH2O sur une année, soit du 1 mai 2013 au 30 avril 2014. Cela s'est traduit par des résultats de contrôles aux normes depuis le mois de juillet 2013, à une exception près (novembre) dont la différence par rapport à la norme était infime (environ 1%). De plus, M. Dériaz de la société CH2O, a constaté que l'étanchéité de la citerne de chlorure ferrique devait être refaite. La société Citernes et Révisions Sàrl s'en est occupée en novembre.

13.2. Contrôles de la Step

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par la DGE, service Protection des eaux, pour contrôler l'analyse chimique de la Step. Cinq contrôles se sont révélés être aux normes, les autres étant hors normes notamment au niveau du carbone

organique dissous et de la demande biochimique en oxygène. Toutefois, M. Vioget de la DGE, signale que la Step respecte les normes exigées lors de sa construction.

13.3. Boues d'épuration

En 2013, cinq transports de nos boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 204 m³.

13.4. Régionalisation de l'épuration Haute Venoge - Veyron

Une séance a eu lieu le 2 juillet 2013 afin que le pôle de déshydratation de La Sarraz présente aux différentes communes et à la Direction Générale de L'environnement (DGE), service de la protection des eaux, le cahier des charges de l'étude régionale et une proposition de répartition financière de l'étude. Suite à cette séance, la commune de Cuarnens a décidé de se retirer du projet. La DGE, afin que le projet se poursuive, a décidé de prendre en charge la participation financière de Cuarnens. Les communes de Mont-la-Ville, L'Isle, La Sarraz, La Chaux, Mauraz, Chevilly, Moiry, Eclépens, Orny et Dizy ont décidé de poursuivre l'étude. La Municipalité a délégué Mme M.-C. Devenoge comme membre du comité de pilotage.

14. Déchets

14.1. Taxes au sac

L'introduction de la taxe au sac a entraîné pour 2013 une diminution des ordures ménagères d'en moyenne 40%.

14.2. Valorsa

« On en a beaucoup parlé et dans une année, on en parlera presque plus ». Un adage qui sied à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les déchets dans son principe de pollueur-payeur. Une action menée tambour battant sur le périmètre de Valorsa en accord avec plus de 70 autres communes.

Fin 2012, réflexions politiques et règlements étaient en place dans la grande majorité (95) des 101 Communes du périmètre avec 84 en taxe au sac et 11 en taxe au poids. Le 1^{er} janvier 2013 marqua le début de la vague des sacs blancs. Le gris ne fut jamais de rigueur, le mélange des sacs noirs et blancs n'a pas eu lieu, la population vaudoise a d'entrée de cause joué le jeu.

La fraude fut systématiquement contrôlée en automne où Valorsa a fait le tour de toutes les collectes pour vérification. 2 Communes se sont retrouvées avec plus de 5% de déchets non-conformes, quelques pratiques erronées ont pu être corrigées.

Des chiffres encore des chiffres. La mise en place de la taxation des déchets a induit moins de tonnes physiques à traiter et plus de chiffres de statistiques à produire. Les tonnages des déchets incinérables firent d'emblée une chute de moitié qui s'est maintenue tout au long des 12 mois. Une première analyse donne 3 clés explicatives. Premièrement, le tri s'est affiné. Si les citoyens triaient déjà globalement bien, la population des bourgs et des villes a amélioré son geste de tri de 20%. Effet qui se reflète dans l'augmentation des tonnages en déchetterie. Et que Valorsa a retrouvé dans l'autopsie des poubelles. Deuxièmement, un certain ralentissement économique au niveau européen a fait fléchir de 10% la production de déchets en Suisse. Effet qui se retrouve dans toutes les usines d'incinération suisses. Et troisièmement, les déchets des entreprises grandes et petites, du primaire ou du tertiaire ont été définitivement traités de manière privée, sortis des déchets communaux, tant dans la

collecte que dans les déchetteries. Effet qui se voit dans l'augmentation des tonnages de DIB (déchets industriels banals) collectés par les transporteurs.

La rétrocession financière du Concept Régional de taxe au sac s'est faite trimestriellement sur la base des acomptes prévus. Le décompte final est prévu sur mars 2014.

Les tonnages traités à Penthaz ne reflètent pas nécessairement tous ces récents mouvements des déchets. Valorsa SA, propriété des Communes, a subi un marché exacerbé des déchets. Il n'est pas dans les attributions d'un périmètre d'avoir des pratiques commerciales sur les prix. Parallèlement, le périmètre a des tâches essentielles qui n'incombent pas aux entreprises privées, dont les Communes-actionnaires attendent qu'elles soient prises en charge en toute circonstance.

Le Conseil d'administration a donc mené une réflexion sur le rôle d'un périmètre de gestion des déchets, tel que décrit dans la loi vaudoise. Financés auparavant via une contribution par tonne de déchets incinérables, les services de conseil et de politique générale de gestion des déchets de Valorsa sont à repenser. Etude que le Conseil a entamée en 2013. Quant à la Direction, les travaux principaux ont porté sur la recyclabilité des plastiques et sur les réaménagements logistiques pour Tridel. Ces recherches sont menées conjointement avec les autres périmètres vaudois des déchets et leurs résultats seront diffusés auprès des Communes courant 2014.

Toujours dans le cadre élargi d'une gestion cantonale des déchets, la campagne de communication a battu son plein. Entre Gedrel, Sadec, Strid, GedeChablais, GedeRiviera, la DGE et Valorsa près de 300'000 sets de table ont été distribués cet été. « Recyclez, Réparez, Réutilisez, Renoncez et Réfléchissez » placé sous l'assiette des Vaudois a été scanné moult fois à midi pour visiter le site Internet, « Responsables.ch », qui soutient l'information aux citoyens sur tout le Canton.

Mais la collaboration inter-périmètre a dépassé l'information, puisque GedeChablais et GedeRiviera ainsi que quelques Communes du Jorat et de Lavaux ont rejoint le Concept Régional de Taxe au Sac (176 communes et 76% de la population vaudoise au 1^e janvier 2014). Une uniformisation qui simplifiera la gestion des déchets pour l'ensemble de la population.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses Communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		2013 en tonnes facturées par Valorsa	2013 Destination	2013 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'349	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'013	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	10'124	TRIDEL	Chaleur/électricité

	Boues d'épuration	5'867	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'943	1/3 carton papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	5'363	1/3 chez Vetropack, 2/3 en verrerie européenne	Bouteilles et isolation en verre
	Déchets compostables	2'527	Compost en andain	Compost
	OREA, appareils électriques	390	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	106	CRIDEC	Traitement physico- chimique/incinération
	Déchets carnés	1'316	GZM	Energie
	Conseils aux Communes	1 analyse	Analyse de gestion communale des déchets	Multiples conseils au quotidien
		Participation à la Campagne Cantonale de Communication	Affichage sur tout le canton des principes des 5R	2 Communiqué de presse

Déchets collectés pour Dizy (en tonnes) :

	2012	2013
Ordures ménagères	36,1	21,33
Déchets encombrants	11,55	10,14
Papier	13,82	16,10
Verre	11,38	15,78
Déchets compostables	13,58	14,58

15. Contrôle des habitants

15.1. Cartes d'identité

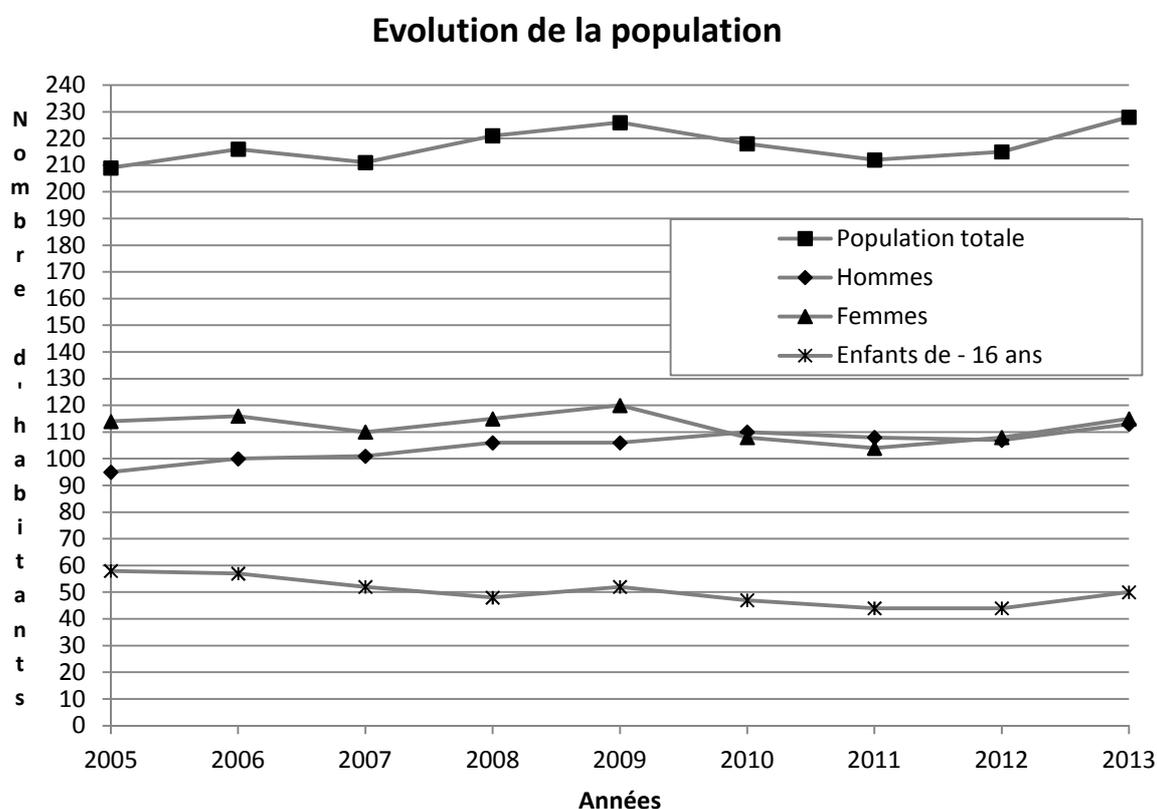
Début décembre 2013, la Municipalité a été informée par le Canton que toutes les demandes de carte d'identité devront être traitées de manière entièrement électronique pour juillet 2014. Trois variantes sont proposées aux communes : s'équiper et continuer à traiter les demandes de cartes d'identité, sous forme

électronique ; se regrouper entre communes et équiper un lieu de traitement commun ; renoncer à établir les demandes de cartes d'identité et diriger tous ses habitants au Centre cantonal de biométrie de Lausanne. La première variante nécessite que la commune s'équipe d'un endroit et de matériel adéquats afin de transmettre les données numériques (logiciel, signature, photo...). La dernière variante oblige les habitants à se déplacer sur Lausanne. La Municipalité a opté pour la deuxième solution à savoir un regroupement sur Cossonay qui a donné son accord de principe. Une convention reste encore à établir.

15.2. Evolution de la population

Au 31 décembre 2013, la population de Dizy est de 228 personnes dont 205 suisses. La composition est la suivante :

- 113 hommes
 - 115 femmes
- dont 50 jeunes âgés de moins de 16 ans.



Procès-verbal du 17 juin 2014

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election du Président
4. Election du Vice-Président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Préavis no 2/2014 : rapport de gestion et comptes 2013
8. Propositions individuelles
9. Questions, vœux, remerciements et divers

Le président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00 sonnantes en nous remerciant d'être aussi nombreux.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

Gérard Gaille, Syndic, revient sur le procès-verbal de la séance du 8 avril avec la précision suivante : dans le dernier paragraphe, concernant l'intention de fusion, Manuel Favre demandait ce qui se passerait si le Conseil refusait le projet définitif de fusion. Le Syndic s'est renseigné et lui répond que le projet serait abandonné.

Admission et assermentation

Il n'y a pas d'admissions.

Appel

28 membres sont présents, le quorum est atteint.

Election du Président

Jacques-André Rime demande si quelqu'un s'intéresse à ce poste. En ce qui le concerne et s'il n'y a pas de postulant, il n'abandonnera pas son nouveau vice-président tout de suite. Il est élu par acclamation avant de pouvoir finir sa phrase.

Il nous dit être conscient que certains trouvent les débats parfois trop longs, mais il pense que le débat est essentiel et qu'il est nécessaire que les gens puissent s'exprimer afin de faire avancer les idées.

Election du Vice-Président

Alain Jaquier nous dit qu'il est prêt à continuer l'aventure, il est élu par acclamations.

Election des suppléants scrutateurs du Conseil

Paul Morzier et Jean-Luc Devenoge terminent leur mandat. Martine Danthe et Manuel Favre, suppléants, deviennent scrutateurs. Marc Desgranges et Martial Lavanchy se proposent et sont élus suppléants par applaudissements.

Election des suppléants scrutateurs du Bureau de vote

Les scrutateurs sortants sont Olivier Zahnd et Philippe Utzinger, les suppléants, Nathalie Devenoge et Alexandre Graf, deviennent scrutateurs. Les deux scrutateurs sortants se proposent pour un nouveau mandat et sont élus suppléants par applaudissements.

Notre Président remercie les scrutateurs sortants, du Conseil et du bureau de vote, pour leur travail.

Préavis no 2/2014 : Rapport de Gestion et Comptes 2013

Edgar Zwyssig, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion. La Commission souhaite une modification du point 6.3 comme suit :

Il est écrit « *la Municipalité a fait fermer les activités mécaniques dans les hangars agricoles* » et la Commission souhaite le libellé suivant : « *la Municipalité a ordonné par courrier recommandé du 29.08 et 30.10.2013 de faire cesser immédiatement les activités de garage dans les hangars agricoles avec menace de faire déférer les récalcitrants sans autre sommation à la justice* ». La Commission écrit que cela n'a pas été fait et qu'au 31.12.2013, le problème n'était pas réglé. Concernant les comptes, la Commission constate que les pertes de fonctionnement persistent malgré la hausse d'impôt et la mise en œuvre de nouvelles taxes et que la perte budgétée de frs 74,961.00 s'élève en fait à frs 82,923.00. Elle note aussi que la Commune a effectué des amortissements extraordinaires à hauteur de frs 485,321.00. La Commission a aussi comparé le taux d'endettement par habitant qui s'élève à frs 2,071.00 par habitant contre frs 7,713.00 à la Chaux et frs 5,930.00 à Cossonay. Enfin elle nous dit qu'il faut rester optimiste car le Canton, bénéficiaire de meilleures rentrées fiscales, a décidé de soulager les communes au niveau des charges et que le nouveau protocole d'accord entre communes et canton prendra plein effet en 2016. En conséquence, la Commission nous invite à accepter les comptes et le rapport de gestion tel que modifié.

Dominique Desgranges prend la parole en tant que secrétaire municipale et membre du Conseil, elle a du mal à accepter cette modification. Edgar Zwyssig lui répond qu'il est bien placé pour parler du problème et qu'au 31 décembre 2013, le problème n'était pas réglé, il ne s'agit que de faits constatés. Dominique Desgranges rétorque que les propos de M. Zwyssig sont quelque peu orientés et qu'une menace de sommation à été faite. Marie-Claude Devenoge, Municipale, ajoute que l'affaire a été traitée et que les faits ont été relatés de manière succincte dans le rapport de gestion, mais la Municipalité et le plaignant en ont une connaissance approfondie. Edgar Zwyssig rappelle que le dossier est public, Marie-Claude Devenoge confirme qu'il n'est pas confidentiel mais qu'il n'est pas affiché au pilier public. Edgar Zwyssig estime que le rapport de gestion ne relate pas les faits, que les hangars n'étaient pas fermés au 31 décembre et que l'histoire n'est pas terminée. Marie-Claude Devenoge, assure que le dossier est suivi dans le respect des consignes de la Préfecture. Jacques-André Rime stoppe la discussion et rappelle que M. Zwyssig a le droit de dire ce qu'il pense mais que la discussion en cours ne concerne que l'exécutif communal et le plaignant, et les invite à en discuter ensemble avec la Préfète. A titre personnel, notre Président pense que ce débat ne doit pas aller plus loin lors de cette séance car le Conseil ne connaît pas bien l'affaire et n'est que l'organe législatif de la Commune.

Marc Degranges, en tant que membre du Conseil, dit être mal à l'aise d'accepter le rapport de la Commission de gestion car il estime que M. Zwyssig parle en son nom et non comme rapporteur de la Commission. Il ajoute que si la Municipalité doit donner autant de détails sur chaque sujet, on ne s'en sortira pas. Il souligne aussi l'émotion dans les propos. Il nous invite à accepter le rapport de gestion sans l'amendement. Patricia Kirchhofer demande une modification du libellé car le rapport n'est pas correct. Manuel Favre, membre de la Commission de gestion, propose de modifier comme suit : « *La Municipalité a demandé de fermer les activités* » au lieu de « *La Municipalité a fait fermer les activités.....* ». Dominique Desgranges, secrétaire municipale, réplique que la Municipalité a fait les démarches nécessaires pour faire cesser les activités et qu'à sa connaissance c'est le cas. Elle ajoute que la Municipalité ne peut pas contrôler par elle-même car il s'agit d'une propriété privée, mais que la gendarmerie a rendu un rapport à la préfecture, et selon le retour reçu de cette dernière, c'est fermé. Christophe Buchs, Municipal, précise que la Municipalité ne peut pas se substituer à la police mais qu'une demande d'intervention a été faite. François-Philippe Devenoge, se dit heureux de voir le village ouvert et nous encourage à continuer d'être dans l'harmonie. Il ajoute encore que si tous les habitants payaient leurs impôts dans le village, les finances

communales seraient meilleures. Nathalie Favre demande si on ne peut pas avancer dans les débats en changeant le libellé proposé précédemment.

Jacques-André Rime comprend que la démarche de M. Zwyssig est de nous alerter sur le fait que des activités illégales se poursuivent mais la Municipalité a fait son travail. Il suggère à nouveau que la Municipalité et le plaignant mettent tout sur la table hors de ce Conseil et de clore cette discussion.

Martial Lavanchy demande pourquoi ce point apparaît dans le rapport de gestion s'il est du ressort de l'exécutif. Marie-Claude Devenoge lui répond que le rapport de gestion récapitule les choses faites par la Municipalité. Nathalie Devenoge ajoute que certains hangars ont été mis en conformité et demande ce que l'on peut y faire. Edgard Zwyssig lui répond que le service du développement territorial du Canton définit clairement qu'il est interdit d'y pratiquer des activités lucratives. François-Philippe Devenoge rétorque que des activités lucratives génèrent des rentrées d'impôts et permettent à des personnes habitant depuis longtemps les fermes existantes de pouvoir continuer leurs activités. Il pense que le règlement de Commune est ancien et devrait être révisé. Il ajoute encore que si les gens avaient un peu d'amour les uns pour les autres, tout se passerait mieux. Marc Desgranges souligne que le rapport de gestion n'est jamais modifié et qu'il n'y a pas lieu d'en changer le contenu, les informations qu'il comporte sont à bien plaisir.

Nathalie Devenoge change de sujet et revient sur la renaturation du Valangon, elle se demande pourquoi la Commune ne prend pas en charge les 5% de participation et pense que les gens se sentiraient plus responsables si c'était payé par la Commune. Elle déplore aussi que les gens brûlent n'importe quoi dans la forêt, notamment du plastique pour éviter la taxe sur les sacs et demande que la Commune intervienne pour les feux illicites. Elle ajoute aussi que certains brûlent des matières plastiques dans les cheminées et les chaudières.

Jacques-André Rime demande ce qu'il en est du rapprochement de l'ASICOPE et de de l'ASISEVV, Véronique Brocard lui répond que c'est en discussion.

Eric Perrier revient sur l'endettement communal par habitant et note que nous sommes proches du plafond d'endettement. Il se demande comment font les autres communes pour avoir des montants supérieurs par habitant. La Municipalité nous explique qu'il est possible d'obtenir des déplafonnements auprès de la Préfète pour des raisons valables et défendables.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'adopter les comptes communaux 2013
(28 oui / 0 non / 0 sans avis)
- 2 D'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et lui en donner décharge
(24 oui / 1 non / 3 sans avis)

Le premier objet est accepté à l'unanimité et le second à la majorité.

Notre Président remercie encore la Municipalité, la rédactrice du rapport de gestion et la boursière pour le travail effectué.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

La Municipalité nous informe que le site internet de la Commune a été piraté, elle en a été informée par l'hébergeur du site. Le problème est en cours de résolution. Elle nous informe que la boîte à idée électronique pour la fusion est provisoirement fusion.dizy@bluewin.ch, jusqu'à ce que le site fonctionne à nouveau, et qu'il est aussi possible de déposer ses idées dans la boîte aux lettres à la maison de commune.

Marc Desgranges nous donne des nouvelles du 1050^{ème}. Il nous informe que certains fous se réunissent régulièrement avec le soutien dynamique de la Jeunesse afin d'organiser diverses manifestations qui nous permettront de nous rassembler. Cela a déjà commencé avec le Mondial et se poursuivra avec un 1^{er} août organisé sur toute la journée et durant lequel il sera possible de déguster une cuvée de bière spéciale faite avec du houblon de Dizy. Il remercie la secrétaire, le caissier et les deux municipales qui viennent aux séances.

Jacques-André Rime remercie Dominique Desgranges, Nathalie Favre, Christine Reymond et Yves Perret-Gentil qui se penchent avec lui sur le nouveau règlement du Conseil. Il nous explique avoir appris ce que voulait dire l'état de la salle et nous promet un article fort intéressant sur la récusation. Il nous informe aussi que la Commission de gestion devra rendre son rapport dix jours avant le conseil, ce qui va obliger notre Municipalité à remettre les comptes et le rapport de gestion avec un délai conséquent, le délai actuel d'un mois ne suffira plus.

Pour clore cette séance, notre Président rend un hommage très théâtral à Marc Desgranges, ex vice-président, en reprenant à sa façon la tirade des Nez de Cyrano de Bergerac.

La séance est levée à 21h05, suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 30 juin 2014.

Le président

La secrétaire



**Conseil général de
Dizy**

Conseil général du mardi 28 octobre 2014

Salle du Conseil, 20h00

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 3/2014 : adoption de l'arrêté d'imposition 2015
4. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
5. Questions, vœux, remerciements et divers



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 3 septembre 2014

Préavis no 3/2014 : Adoption de l'arrêté d'imposition 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'arrêté d'imposition de notre commune, adopté par le Conseil général le 29 octobre 2013, arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Afin de justifier la nouvelle proposition d'arrêté d'imposition pour 2015, la Municipalité s'est basée sur la situation financière actuelle, sur le plan des dépenses d'investissements et sur l'évolution de la charge péréquative annoncée pour 2015.

1. Situation financière au 31 décembre 2013

Au terme de l'exercice 2013, le montant des emprunts s'élevait à frs. 472'000.00. Suite aux investissements décidés, il passera dans les prochains mois à frs. 700'000.00.

On se rappellera également que la marge d'autofinancement en 2013 était négative pour un montant de frs. 99'000.00 environ.

2. Situation prévisionnelle au 31 décembre 2014

Le budget 2014 fait apparaître une marge négative d'environ frs. 26'000.00. La situation intermédiaire en matière de perception fiscale, arrêtée au 31 juillet 2014, laisse présager un montant d'impôts sur le revenu et la fortune légèrement supérieur au budget 2014. Cette situation n'est cependant pas définitive.

Les charges de fonctionnement restent globalement dans les limites du budget 2014.

A mi-septembre 2014, le montant des investissements 2014 est de l'ordre de Fr. 578'812.00.

3. Evolution des charges en 2015

3.1 Facture sociale : le décompte définitif 2013 montre que la charge finale est inférieure de CHF 27'800.- aux acomptes versés. La charge 2015 sera vraisemblablement de l'ordre de frs. 130'000.00.

3.2 Fonds de péréquation intercommunal : le décompte final 2013 occasionne un retour de CHF 65'900.- pour la commune par rapport aux acomptes versés. Il y a lieu de penser que la charge 2015 sera équivalente au montant définitif 2013.

4. Evolution des revenus en 2015

Les montants d'impôts sur le revenu et la fortune seront estimés avec prudence, en prenant pour base la perception 2014, arrêtée à fin juillet 2014.

5. Dépenses des investissements

Sur la base des préavis déjà votés, le montant des investissements 2014 vont se monter à environ frs. 700'000.00.

6. Conclusion

Idéalement, la situation nécessiterait de passer à une nouvelle étape et de porter le taux à 79% qui toutefois ne garantirait pas de proposer un budget équilibré comme demandé par la Commission de gestion.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 3/2014, « Adoption de l'arrêté d'imposition 2015 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2015 exclusivement ;
2. De mettre le taux d'imposition communal à 79 % ;
3. De reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014 pour l'année 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. Gérard Gaille, syndic

Annexe : arrêté d'imposition 2015

Procès-verbal du 28 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 3/2014 : adoption de l'arrêté d'imposition 2015
4. Propositions individuelles
5. Questions, vœux, remerciements et divers

Le président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00, en nous souhaitant la bienvenue et en nous remerciant d'être aussi nombreux à être attachés aux affaires de la Commune. Il ajoute que nous sommes la preuve vivante de la démocratie.

Il souhaite également la bienvenue à M. Georges Rime, Syndic de Cossonay et M. Paul-Henri Marguet, Syndic de La Chaux, qui ont accepté l'invitation du Bureau du Conseil.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

Admission et assermentation

Michel Bory et Alain Stalder sont admis et assermentés.

Appel

24 membres sont présents, le quorum est atteint.

Martine Danthe, scrutatrice, excusée ce soir, est remplacée par Marc Desgranges, suppléant.

Notre Président relève que nous assermentons les nouveaux membres en début de séance, ce qui n'est pas le cas partout. Certaines communes admettent les candidats en fin de séance afin d'éviter qu'un citoyen ne vienne qu'une fois au Conseil pour un point de l'ordre du jour qui le concerne. Il nous informe que le règlement du Conseil, en révision, s'est doté d'un nouvel article (tiré de la loi sur les Communes), concernant la récusation. La personne récusée ne pourra pas prendre part au débat et au vote d'un sujet pour lequel elle est personnellement impliquée. Par cet article, et du fait qu'il n'y a pas de référendum pour un conseil général, il est correct d'admettre les nouveaux membres en début de séance.

Aucune remarque n'est apportée au procès-verbal de la dernière séance. Notre Président rappelle qu'il n'est pas obligatoire de le joindre à la convocation et que c'est à bien plaisir qu'il est distribué à l'avance. Il nous rappelle aussi qu'il est disponible sur le site de la Commune www.dizy.ch environ un mois après la séance du Conseil.

Jacques-André Rime, nous rappelle encore que, selon le règlement, aucun membre ne peut parler assis.

Préavis no 3/2014 : adoption de l'arrêté d'imposition 2015

Edgar Zwysig, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion. Cette dernière pense qu'il serait malvenu de refuser l'augmentation du taux d'imposition vu sa demande d'équilibrer au maximum le budget communal, tout en étant malgré tout consciente de la limite du procédé. Elle souligne aussi, qu'avec cette augmentation, nous serions dans les communes les plus chères de la région. Elle s'interroge aussi sur les

possibilités de valoriser le patrimoine communal et suggère la création d'une commission chargée d'en faire l'inventaire.

Jacques-André Rime nous avise que Cossonay augmente aussi son taux d'imposition, comme beaucoup d'autres communes.

Dominique Desgranges ne pense pas que ce soit dans les prérogatives du Conseil de nommer une commission d'inventaire. Edgar Zwysig précise que c'est une suggestion récurrente d'avoir un inventaire complet de ce que l'on pourrait valoriser. Marc Desgranges répond qu'un inventaire est certainement fait dans le processus de fusion. Notre Syndic ajoute que vendre des biens communaux n'est pas une solution car on n'aura plus rien pour le futur.

Marc Desgranges pense que plus on augmente le taux d'imposition, plus on donne d'arguments aux citoyens sceptiques de Cossonay de refuser la fusion. Selon lui nous devrions plutôt garder le statu quo et se rapprocher du taux de Cossonay. Gérard Gaille, Syndic, lui répond qu'on ne peut pas spéculer sur la fusion pour fixer notre taux. Si fusion il y a, elle entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2016, notre taux 2016 serait fixé pour 6 mois. A titre informatif, Georges Rime, Syndic de Cossonay, ajoute que la fusion engendrerait un nouveau taux et que sur les 18 mio du budget de Cossonay, le taux ne changerait pas beaucoup en fonction de Dizy. Martial Lavanchy souligne encore qu'il ne faut pas se mettre à la place des habitants de Cossonay mais penser à nous.

Alain Jaquier nous dit qu'il lui semble prématuré d'augmenter le taux alors que l'on ne sait pas encore quels sont les résultats des comptes 2014, il conseille également le statu quo. Michel Bory nous rappelle aussi que notre taux d'endettement est beaucoup plus bas que les communes voisines.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le Conseil décide :

1. D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2015 exclusivement
(18 oui / 1 non / 5 blancs)
2. De refuser de mettre le taux d'imposition communal à 79 %.
(10 oui / 12 non / 2 blancs)
3. De reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014 pour l'année 2015
(21 oui / 0 non / 3 blancs)

L'objet no 2 est refusé à la majorité, les objets no 1 et no 3 sont acceptés à la majorité.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Alain Jaquier demande ce qu'il advient du gravier retiré de la place de jeux. Deborah Perret-Gentil, Municipale, lui répond qu'une partie sera utilisée pour le cimetière, mais que la Municipalité est ouverte à

toute suggestion pour le solde. Manuel Favre remercie la Municipalité pour cette place magnifique, il ajoute que même des personnes habitant hors du village se déplacent pour en bénéficier.

Alain Jaquier s'enquiert aussi de ce que devient l'appartement communal vacant. Christophe Buchs, Municipal, l'informe qu'il a reçu toutes les soumissions et que les travaux, pour un montant de frs 30,000.00, vont débiter la 1^{ère} semaine de novembre.

L'assemblée n'ayant plus de question, la parole est donnée aux syndics de La Chaux et Cossonay afin qu'ils puissent répondre à toutes nos questions relatives à la fusion. Notre Président précise que cette partie de la séance, non officielle et à but informatif, ne sera pas retranscrite dans le procès-verbal.

Après une demi-heure de discussion, Jacques-André Rime remercie les deux orateurs, applaudis par le Conseil. Il remercie également notre Municipalité de sa présence.

La séance est levée à 21h10, suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 10 novembre 2014.

Le président

La secrétaire



**Conseil général de
Dizy**

Conseil général du mardi 9 décembre 2014

Salle du Conseil, 20h00

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election d'un suppléant pour la commission de gestion
4. Préavis no 5/2014 : Budget 2015
5. Préavis no 4/2014 : Demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau
6. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
7. Questions, vœux, remerciements et divers



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 3 novembre 2014

<p>Préavis no 4/2014 : Demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau</p>
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Le présent préavis demande au Conseil général l'octroi d'un crédit pour le remplacement des compteurs d'eau.

II. Explications

La Municipalité a le devoir de fournir les compteurs d'eau à l'entrée de chaque bâtiment.

Notre commune a environ 80 compteurs dont un certain nombre âgé d'une cinquantaine d'années.

Jusque là, ces compteurs étaient relevés humainement. Depuis deux ans, un formulaire est transmis afin qu'ils soient relevés par vos soins. Mais, encore une moitié environ est toujours relevée par la commune, principalement dû au fait du non-renvoi du formulaire.

Les nouvelles technologies fournissent des compteurs d'eau relevables à distance. La Municipalité propose de faire les changements de compteurs par tranche de 20 par année, en fonction des priorités. Les remplacements s'étaleront sur environ quatre ans.

L'entreprise Aquametro SA a été retenue et nous a soumis une offre compatible avec le matériel de lecture utilisé par les services de Cossonay. Pour le changement de 20 compteurs par des compteurs PMK-Basic 20 4.0 220 ³/₄ avec système modulaire Aquaradio Smart, émetteur indicatif pré-câblé pour transmission des données par voie hertzienne, la société nous fait une offre à environ frs. 7'800.00 TVA incluse.

La Municipalité estime donc le changement de tous les compteurs d'eau à environ frs. 55'000.00 en comptant la pose et une marge pour d'éventuels frais annexes.

III. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 4/2014, «Demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau»
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le changement progressif des compteurs d'eau
2. D'autoriser la Municipalité à prélever frs. 55'000.00 TTC sur les fonds propres, à répartir sur plusieurs années
3. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune sur le compte 81.311.0, Achats matériel, compteurs.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : Mme M.-C. Devenoge, Municipale



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 3 novembre 2014

Préavis no 5/2014 : Budget 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

En application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité a établi un budget de fonctionnement qui est soumis à votre approbation ainsi qu'un plan annuel des dépenses d'investissements à titre consultatif.

Ce plan comprend les dépenses de l'année 2015 à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil général et les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements à voter par le Conseil général. Ce plan a une valeur indicative et n'est pas soumis au vote car ces dépenses ont été, ou seront soumises individuellement par préavis au Conseil.

Le présent préavis demande l'adoption du budget 2015 par le Conseil Général.

II. Explications

Le budget 2015 présente un excédent de revenus de Fr. 36'726.15. Des redevances de CHF 25'000.- de la Sotrag, une diminution des charges et une augmentation des revenus de la péréquation et finalement une diminution de la facture sociale (annoncées fin septembre par le Canton) ont contribué largement à l'excédent de revenus.

Les charges fixes imposées par le canton sont les suivantes :

- Fr. **135'023.-** pour le fonds de péréquation (compte no 22.352.0)
- Fr. **79'842.-** pour l'enseignement primaire (compte no 51.352.0)
- Fr. **45'278.-** pour l'enseignement secondaire (compte no 52.352.0)
- Fr. **105'729.-** pour la facture sociale (compte no 72.351.0)
- Fr. **22'914.-** pour l'accueil de jour (compte no 72.352.0)
- Fr. **19'266.-** pour l'OMSV (compte no 73.365.0)
- Fr. **23'549.-** pour la réforme policière (compte no 61.351.0)

Pour un total de Fr. 431'601.- sur un total des charges de Fr. 972'465.85

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 5/2014, « Budget 2015 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le budget 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. G. Gaille, Syndic

Annexes : Budget 2015 et Plan des dépenses d'investissements 2015

Procès-verbal du 9 décembre 2014

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election d'un suppléant pour la commission de gestion
4. Préavis no 5/2014 : budget 2015
5. Préavis no 4/2014 : demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau
6. Propositions individuelles
7. Questions, vœux, remerciements et divers

Le président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00, en nous souhaitant la bienvenue. Il nous avise d'une adjonction à l'ordre du jour, soit sous point 4, l'élection d'un suppléant pour le bureau de vote.

Admission et assermentation

Il n'y a pas d'admission.

Appel

26 membres sont présents, le quorum est atteint.

Manuel Favre, scrutateur, excusé ce soir, est remplacé par Martial Lavanchy, suppléant.

Election d'un suppléant pour la Commission de gestion

Jacques-André Rime remercie Edgar Zwyssig, sortant. Alain Jaquier, suppléant devient membre. Alexandre Graf se propose et est élu par applaudissements. Manuel Favre devient rapporteur et Roland Niklaus membre.

Election d'un suppléant scrutateur pour le bureau de vote

Nous avons reçu une lettre de Philippe Utzinger qui démissionne du Conseil. Vu qu'il était suppléant scrutateur, il faut une nouvelle personne. Patricia Kirchhofer se propose et est élue par applaudissements.

Préavis no 5/2014 : budget 2015

Edgar Zwyssig, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion. La commission nous informe que la pression des charges (facture sociale, péréquation financière, ..) a diminué grâce à la meilleure santé financière du Canton et une augmentation substantielle de la quotité de l'impôt, permettant à la Municipalité de présenter des comptes équilibrés, voire légèrement excédentaires. La commission note également avec satisfaction qu'une série d'amortissements a été exécutée dans les règles de l'art mais relève quelques points qui seront discutés lors de l'approbation des comptes 2014, soit les postes ordures ménagères et STEP qui sont déficitaires alors qu'ils devraient se financer par les taxes encaissées. Enfin la commission estime que la charge de frs 25,000.00 pour le bus Dizy – Cossonay-Gare mérite un débat public. Elle nous recommande d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

Il est précisé que le budget a été calculé sur le taux d'imposition de 79% que nous avons refusé.

L'assemblée n'a pas de réaction au sujet des frs 25,000.00 pour le bus.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le Conseil décide :

1. D'accepter le budget 2015
(23 oui / 0 non / 3 blancs)

Cet objet est accepté à la majorité.

Préavis no 4 : demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau

Thibault Gavin, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous recommande d'accepter ce préavis, des remplacements étant nécessaire au vu de la vétusté et l'inaccessibilité de certains compteurs. Il ajoute que la quasi-totalité du financement sera couvert par le compte de réserve alimenté par les cotisations d'abonnement.

Alexandre Graf demande pourquoi il faut les changer maintenant. Paul Morzier, membre de la commission chargée du préavis, lui répond que de nombreux compteurs sont difficiles d'accès et que certains dépassent les 50 ans. Les employés communaux de Cossonay se chargent de les relever. Il ajoute aussi que le fond prévu pour l'entretien des compteurs n'a jamais été utilisé et permet ce changement. Marie-Claude Devenoge, Municipale, nous explique que tant qu'il y avait un employé communal à Dizy qui relevait les compteurs, la Municipalité n'était pas informée de l'emplacement parfois difficile des compteurs ni de leur état. Elle ajoute aussi que le montant sur le compte est de frs 11,879.00 en 2013. Le changement se fera sur 4 ans. Le système électronique pour les relevés est garanti 15 ans et la durée de vie raisonnable est de 18 ans. La taxe d'épuration se calculant sur la consommation, elle pense que le changement est pertinent vu la vétusté de certains compteurs. Elle nous informe encore que les formulaires ne sont pas tous retournés.

Edgar Zwyszig demande si la Municipalité a demandé différents devis. Il nous fait aussi part de son inquiétude d'avoir de l'électronique dans des endroits mal protégés. Marie-Claude Devenoge lui répond que deux devis ont été faits, et qu'après avis d'autres communes sur la qualité, le choix s'est porté sur la maison Aquametro car le relevé peut être fait par les appareils de la commune de Cossonay.

Alain Jaquier demande qui paie les frais de pose, Marie-Claude Devenoge lui répond que la Commune fournit les compteurs mais que les propriétaires doivent prendre en charge la pose. Alain Jaquier veut savoir pourquoi un préavis est nécessaire et pourquoi cette dépense n'est pas juste au budget. Dominique Desgranges, secrétaire municipale, nous précise que les frais de fonctionnement et d'entretien sont dans le budget, mais que, dans ce cas, il s'agit d'investissement et non d'entretien. Alain Jaquier s'enquiert de savoir pourquoi le faire maintenant plutôt que d'attendre le résultat de la fusion et la raison de faire un préavis alors qu'on pourrait en changer 2 ou 3 par an. Marie-Claude Devenoge lui répond qu'il faut le faire, que la fusion se fasse ou pas. Alexandre Graf veut savoir si c'est la commune de Cossonay qui nous pousse à le faire. Marie-Claude Devenoge rétorque que c'est clairement un choix de la Municipalité, que c'est nécessaire de le faire sans délai pour la fiabilité des installations.

Paul Morzier, membre de la commission chargée du préavis, nous informe que la commission s'est également posée toutes ces questions et la commission relève que même les compteurs récents sont difficile à lire et que les relevés peuvent être falsifiés. Marie-Claude Devenoge nous précise que les compteurs les plus récents seront changés en dernier, certains pourraient éventuellement être adaptés mais ce n'est pas garanti. Patricia Kirchhofer demande s'il serait possible de gérer l'eau en commun pour tout le village pour éviter ces frais, Marie-Claude Devenoge lui répond que l'on pourrait l'envisager mais cela demanderait beaucoup d'altruisme et de responsabilité, et que le problème subsisterait pour la taxe d'épuration que l'on paie en fonction de la consommation. Edgar Zwissig

ajoute que la taxe est de frs 24.00 par compteur et que l'on pourrait dépenser ces avoirs au fur et à mesure des rentrées.

Patricia Kirchhofer demande le temps nécessaire au relevé des compteurs et Edgar Zwyszig propose de légiférer afin d'amender les personnes qui ne renvoient pas leur relevé. Paul Morzier demande pourquoi ne pas mandater un habitant du village, volontaire, pour faire les relevés. Marie-Claude Devenoge pense que cela a toujours été fait par un employé communal que c'est trop compliqué de mandater une personne tierce. Il lui semble logique que ce soit la voirie de Cossonay qui s'en occupe.

Le débat étant clos, l'assemblée vote et décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le changement progressif des compteurs d'eau
(16 oui / 5 non / 5 blancs)
2. Refuse d'autoriser la Municipalité à prélever frs 55,000.00 TTC sur les fonds propres à répartir sur plusieurs années
(7 oui / 13 non / 6 blancs)
3. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune sur le compte 81.311.0, Achat matériel, compteurs
(9 oui / 4 non / 13 blancs)

Les objets 1 et 3 sont acceptés à la majorité, l'objet 2 est refusé à la majorité.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Christine Reymond précise que les jetons de présence de cette séance seront comptabilisés sur 2015.

Nathalie Favre demande ce qu'il advient du tas de gravier de la place de jeu. Déborah Perret-Gentil, Municipale, nous informe qu'il n'y a pas eu d'évolution depuis le dernier conseil car la PC manque d'effectif et n'a pas pu encore en déplacer une partie au cimetière. Jean-Luc Devenoge propose d'essayer de l'utiliser pour combler les nids-de-poule sur certains chemins. Alain Jaquier pense qu'il faut le miser et propose frs 100.00. Deborah Perret-Gentil lui donnera une réponse suite à la prochaine séance de la Municipalité.

Alexandre Graf nous avise qu'il reste quelque grandes bouteilles de bière au houblon de Dizy à vendre à frs 12.00 la bouteille.

Gérard Gaille, Syndic, nous informe que la SAPJV nous loue dorénavant une concession pour le bus. Ce dernier peut être sponsorisé à raison de frs 2,500.00 par an. En cas d'intérêt, il faut contacter M Daniel Lenglet, directeur SAPJV au 079 411 31 88. Ce sponsoring diminuera la charge des communes.

Marie-Claude Devenoge, Municipale, nous dit que la route Dizy – la Chaux est fermée afin d'enfouir les canalisations d'eau du réservoir de la Vy de Mauraz. Tout est mis en œuvre pour que cette fermeture dure le moins longtemps possible.

Yves Perret-Gentil remercie l'équipe qui a organisé la raisinée et espère que cette manifestation continue.

Alexandre Graf remercie la Municipalité pour la journée de plantation d'arbres avec la Kidzy. Marie-Claude Devenoge, Municipale, nous informe qu'il y aura peut-être une suite.

Alain Jaquier remercie la Jeunesse et la Kidzy pour le 1^{er} août.

Jacques-André Rime remercie la Municipalité, les employés communaux de Cossonay, le bureau et les scrutateurs et tous les membres du Conseil. Il ajoute aussi que depuis 2006, nous avons voté 70 préavis communaux, nous en avons refusé 5 mais n'avons vraiment eu le choix que sur 12 objets. Nous faisons partie de 17 associations intercommunales, nous sommes donc déjà interconnectés avec les communes avoisinantes. Notre Président se demande ce qui se passera si nous refusons la fusion et nous rappelle que le Conseil votera la convention le 23 mars 2015.

Paul Morzier ajoute que ce sont les petits soucis communaux qui suscitent les discussions et ce sont les petites histoires qui font l'intérêt pas la grande histoire.

Notre Président clôt l'assemblée à 21h05 en nous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et en remerciant la Municipalité pour le verre de l'amitié et les tambours pour les petits fours.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 10 février 2015.

Le président

La secrétaire